



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°85 du 5 Mai 2008

1 - NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

Le **Président de l'U.S.H.** propose la construction d'une démarche globale d'engagements réciproques entre le Mouvement HLM et l'Etat. 5 grands thèmes pourraient être traités :

1 – la **contribution du Mouvement aux objectifs de la loi D.A.L.O.** sous certaines conditions (telle que le maintien de la mixité sociale).

2 – la **production** et la manière dont nous pouvons construire **en partenariat avec le secteur privé**.

3 – la **synergie entre les territoires** à travers l'inter-organismes et le partenariat avec les Collectivités Locales.

4 – l'**évaluation de la performance sociale et économique des Organismes** : la construction d'un référentiel devrait être assurée par nous, l'évaluation pouvant être confiée à des prestataires extérieurs.

5 – la **solidarité financière entre Organismes** avec une définition des objectifs et des modalités.

2 - NOUVELLES DES ASSOCIATIONS REGIONALES

L'Association de la **Région OUEST** a préparé lors de sa réunion de Bureau du 23 Avril sous la Présidence de Jean-Luc FONTAINE, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 13 Juin prochain à Rennes.

Les points suivants ont été examinés :
avancement sur les décrets à venir (gouvernance, personnel et D.G.), questions d'actualités (projet de loi « Boutin », conséquences des dernières élections locales...), aide aux collègues qui sont ex-O.P.H.L.M. pour la gestion du personnel avec des témoignages d'un ex-O.P.A.C. par Hervé GUERIN et d'un ex-O.P.H.L.M. Alain LAMPSON.

3 - LES TEXTES PARUS

A partir du 1^{er} Mai 2008, le nouveau Code du Travail entre en vigueur. Il comporte plus de 3500 articles au lieu de 1891.

Loi n°2008-351 du 16 Avril 2008 relative à la **journée de solidarité**.

La journée de solidarité consiste pour les salariés en une journée de travail supplémentaire en principe non rémunérée.

Pour les employeurs, elle se traduit par une contribution nouvelle mise à leur charge pour financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées.

La date est fixée en principe par accord collectif conclu entre les partenaires sociaux.

Décret n°2008-384 du 22 Avril 2008 relatif à **l'état de l'installation intérieure d'électricité** dans les immeubles à usage d'habitation.

Le diagnostic électrique entre en vigueur au 1^{er} Janvier 2009. En cas de vente un état de l'installation intérieure d'électricité sous forme d'un diagnostic explicite, lorsque cette installation a été réalisée depuis plus de 15 ans, devra être fait par un professionnel certifié en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Reste à paraître un décret sur la durée de validité du diagnostic et un arrêté qui précisera ce qui doit être contrôlé.

Décret n° 2008-386 du 23 Avril 2008 relatif aux **prescriptions techniques** générales de conception et de fonctionnement pour le raccordement **d'installations de production aux réseaux publics d'électricité**.

Nouvelles dispositions applicables au 26/10/2008 pour les installations déjà raccordées et dès publication pour les installations à venir.

Décret n°2008-407 du 28 Avril 2008 modifiant l'article 98 du **code des marchés publics**. Fixation à 30 jours pour l'Etat du délai global maximum de paiement d'un marché public. Le délai pour les O.P.H. reste fixé à 45 jours maximum.



Décret n°2008-408 du 28 Avril 2008 modifiant le décret n°2002-232 du 21 Février 2002 relatif à la mise en œuvre du **déla** maximum de paiement dans les marchés publics.

Décret n°2008-406 du 28 Avril 2008 instituant un **délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès des personnes sans abri ou mal logées.**

Il sera chargé de coordonner toutes les actions en faveur des sans logis : prévention des expulsions locatives, rénovation des centres d'hébergement, mobilisation des parcs locatifs sociaux et privés, et construction de logements très sociaux et de maisons relais.

Décret n°2008-400 du 24 Avril 2008 portant **attribution de points d'indice majoré** à certains personnels de l'Etat et des Collectivités Locales.

Arrêté du 29 Avril 2008 (J.O. 29/4.) relatif aux **tarifs réglementés de vente du gaz naturel** en distribution publique Gaz de France. Majoration de **5,5 % à partir du 1^{er} Mai 2008** (0,264 c€/kWh en moyenne) après avis de la commission de régulation de l'énergie du même jour, qui demande que les tarifs évoluent au 1/7/2008 pour atteindre 8,3 % (0,348 c€/kWh).

Un décret instaurant un tarif social du gaz au profit des ménages les plus modestes devrait être publié au 1^{er} Juillet prochain.

Arrêté du 25 Avril 2008 (J.O. du 29/4.) portant **relèvement du SMIC** au 1^{er} mai. Majoration de **2,3 %** passant de 8,44 € à 8,63 € de l'heure.

Circulaire du 11 Mars 2008 du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement fixant la **revalorisation de la rémunération des Directeurs Généraux d'O.P.H.** au titre de l'année 2008. Revalorisation de **1,6 %** au 1/1/2008.

4 - LES PROJETS QUI BOUGENT

Avec la **réforme du permis de construire** et des autres autorisations d'urbanisme qui est entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2007, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire vient de diffuser dans un document de Mars 2008 les modèles des nouveaux panneaux d'affichage prévus par le Code de l'Urbanisme.

Le plan « **Espoir Banlieues** » s'accélère. Le Comité Interministériel des Villes (C.I.V.) doit se réunir prochainement pour fixer les plans d'actions triennaux élaborés par chaque Ministère.

Figure également dans ce plan le **contrat d'autonomie** dont l'objectif est d'accompagner vers l'emploi d'ici 3 ans 45.000 jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Le projet de loi relatif à la **fin du monopole du livret A** a été présenté en Conseil des Ministres le 28 Avril avec les autres dispositions de la loi de modernisation de l'économie.

5 - C'EST DANS L'AIR

La **Ministre de l'Economie** présente un projet de loi sur la modernisation de l'économie.

Parmi les mesures envisagées figure un volet pour les P.M.E (réduction des délais de paiement qui seraient plafonnés à 60 jours à compter de l'émission de la facture avec doublement des pénalités en cas de retard, exonération de certaines cotisations sociales dans le cas de franchissement du seuil des 10 ou 20 salariés).

6 - BREVES

Si la pauvreté reste stable en France, elle s'aggrave chez les personnes qui sont touchées. En 2005, 1,7 million de personnes occupent un emploi mais ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Les **prix à la consommation** ont augmenté de 0,8 % en Mars soit une augmentation annuelle de **3,2 %.**